

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DEVE 120 Subvention à l'association le Temps Presse (11e) pour son projet de sensibilisation des jeunes à la consommation responsable, à travers la création et la diffusion d'une web-série interactive intitulée "L@ Kolok".

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association « Le Temps Presse » (11e) pour son projet de sensibilisation des jeunes à la consommation responsable, à travers la création et la diffusion d'une web-série interactive intitulé "La Kolok".- montant : 2 000 euros.

Sur le rapport présenté par M. Denis BAUPIN au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association « Le Temps Presse » dont le siège social est domicilié 3 rue Guillaume Bertrand (11e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011.